



Centre de formation
85 Avenue de Denain
59300 Valenciennes
Tél. 03 27 21 58 58
valarep@valarep.fr



Lycée
Tél. 03 27 22 70 00
direction@ltpdampierre.fr



Restaurant d'application
35 Chemin de Prouvy
59300 Valenciennes
1926@ltpdampierre.fr
Tél. 03 27 22 70 15
www.le1926.com

Membre des réseaux :



⚠ Protocole d'Alerte : Égalité Femmes-Hommes

1. Objectif

Assurer la prévention, la détection et le traitement des situations de discrimination ou d'inégalité entre les femmes et les hommes au sein du centre de formation (stagiaires, formateurs, personnel administratif).

2. Champ d'application

Ce protocole s'applique à toutes les personnes présentes dans le centre :

- Apprenants/stagiaires
- Formateurs
- Personnel administratif et encadrants
- Intervenants extérieurs

3. Situations concernées

Sont notamment concernées :

- Les propos ou comportements sexistes
- Les discriminations dans l'accès aux formations, aux ressources ou aux responsabilités
- Le harcèlement sexuel ou moral à caractère sexiste
- Les inégalités de traitement fondées sur le genre

4. Lanceurs d'alerte

Toute personne témoin ou victime d'une situation inégalitaire ou discriminatoire peut déclencher une alerte :

- Stagiaire
- Formateur
- Membre du personnel

5. Modalités d'alerte

L'alerte peut être transmise :

- Oralement à un référent désigné (voir point 6)
 - Par écrit (mail, formulaire, lettre)
- Via une boîte à idées/boîte de signalement (si mise en place)
- De manière anonyme si souhaité (mais cela peut limiter les possibilités d'enquête)

Centre de formation
85 Avenue de Denain
59300 Valenciennes
Tél. 03 27 21 58 58
valarep@valarep.fr



Lycée
Tél. 03 27 22 70 00
direction@ltpdampierre.fr



Restaurant d'application
35 Chemin de Prouvy
59300 Valenciennes
1926@ltpdampierre.fr
Tél. 03 27 22 70 15
www.le1926.com

Membre des réseaux :



Cofinancé par
l'Union européenne

6. Référents égalité

Des personnes référentes sont désignées pour recevoir les signalements :

- Madame CABESTAING Amandine
- Développement apprentissage et formation continue
- 03.27.21.58.58
- valarep@valarep.fr
- Du lundi au vendredi sauf mercredi après midi de 8h10 à 12h10 et 13h00 à 17h00
- Rendez-vous à fixer. Réponse en 48 heures

Il est recommandé de former ces référents à la gestion des alertes et aux principes de non-discrimination.

7. Traitement de l'alerte

Dès réception de l'alerte :

1. **Accusé de réception** (si l'alerte n'est pas anonyme)
2. **Évaluation de la situation** : recueil de faits, témoignages, vérifications
3. **Mise en place de mesures temporaires de protection**, si nécessaire
4. **Décision et actions correctives** : rappel à l'ordre, médiation, sanctions, accompagnement de la victime...
5. **Suivi du dossier** et évaluation de la satisfaction de la personne ayant lancé l'alerte

8. Garantie de confidentialité et de non-représailles

- L'identité des personnes concernées est protégée
- Aucune sanction ou mesure négative ne peut être prise à l'encontre d'une personne ayant fait un signalement de bonne foi

9. Prévention et sensibilisation

- Affichage du protocole dans les lieux de passage
- Formation/sensibilisation à l'égalité F/H pour les apprenants et le personnel
- Ateliers, campagnes, journées thématiques sur l'égalité et la lutte contre les discriminations

10. Révision du protocole

Ce protocole est révisé une fois par an, ou à la suite d'un signalement important, pour en évaluer l'efficacité.

Le 21 octobre 2025

Monsieur VALLET

Madame CABESTAING